

Personnes Physiques et Personnes Morales

Gestion ISR : Informations additionnelles en matière de durabilité

Gestion sous mandat ISR : Produit promouvant des caractéristiques environnementales et/ou sociales, dit Article 8

(Conformément à l'article 10 du règlement européen (UE) 2019/2088 sur la publication sur le site internet d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers dit SFDR).

Résumé

Ce résumé donne un aperçu des éléments présentés ci-dessous. Les en-têtes utilisés dans ce résumé correspondent aux en-têtes des sections du texte complet présenté dans les pages suivantes.

Sans objectif d'investissement durable

Ce produit financier promeut des caractéristiques environnementales ou sociales mais n'a pas pour objectif l'investissement durable au sens du règlement SFDR.

Caractéristiques environnementales ou sociales du produit financier

Les caractéristiques ESG promues par le mandat ISR (ci-après : « le Mandat ») sont mises en œuvre via l'exclusion de certaines sociétés du fait d'un niveau élevé de controverse, du non-respect des principes du Pacte Mondial des Nations Unies ou de l'ampleur de leur implication dans des secteurs identifiés. Par ailleurs nous ne conservons que les entreprises dont le score ESG, calculé par Sustainalytics (Morningstar), fait partie des 50% des entreprises les mieux notées au niveau de chaque sous-secteur (approche dite « best-in-class »).

Stratégie d'investissement

La stratégie d'investissement du Mandat est conçue pour promouvoir les caractéristiques environnementales et/ou sociales (« E/S »). Elle n'a pour objectif ni l'investissement durable (au sens du règlement SFDR), ni de réaliser des investissements alignés sur les critères de la Taxonomie Européenne. Ainsi, le Mandat n'exige pas qu'une portion minimale du portefeuille soit investie dans des investissements durables alignés sur les critères de la Taxonomie européenne.

Le Mandat recherche à optimiser l'allocation entre les différentes classes d'actifs qui contribuent à la performance du portefeuille. Cette allocation sera différente en fonction de l'orientation de gestion du Mandat.

Le Mandat pourra être composé d'actions, d'obligations (d'états ou d'entreprises du secteur privé) et d'investissements alternatifs.

Proportion d'investissements

Pour être inclus dans le portefeuille, les investissements doivent respecter les éléments contraignants décrits ci-dessous. Le Mandat doit investir au moins 90% des actifs du portefeuille dans des investissements qui répondent aux caractéristiques environnementales et sociales promues par le Mandat.

A des fins de diversification, un maximum de 10% peut être investi dans des investissements qui ne répondent pas aux critères ESG de nos normes internes d'investissement, notamment lorsqu'il n'y a pas suffisamment de données disponibles pour établir qu'ils répondent aux critères ESG. Les liquidités et les instruments du marché monétaire, sont exclus de ce calcul. Les investissements entrant dans cette catégorie ne doivent néanmoins pas déroger aux critères d'exclusion normatifs des actions et des obligations.

Contrôle des caractéristiques environnementales ou sociales

Afin d'illustrer les caractéristiques E/S du Mandat et d'informer le Mandant, nous fournissons les éléments suivants sur la poche actions du portefeuille bien qu'ils ne soient pas tous directement intégrés dans le processus de décision d'investissement :

- ▶ Le score ESG moyen ;
- ▶ L'estimation de l'empreinte carbone.

Méthodes

Afin de mesurer la manière dont les objectifs environnementaux et sociaux du Mandat sont atteints, nous utilisons des fournisseurs de données externes pour évaluer les indicateurs de durabilité. Veuillez-vous référer au paragraphe « Méthodes » du texte complet où la méthode utilisée pour chacun des indicateurs de durabilité est décrite.

Sources et traitement des données

Pour mesurer l'atteinte des caractéristiques environnementales et sociales et les indicateurs de durabilité, les données de Sustainalytics, ISS et Morningstar sont utilisées. Les fournisseurs de données ont été sélectionnés après un processus de diligence raisonnable approfondi.

Les données provenant des fournisseurs de données sont traitées par nos systèmes internes qui consolident l'ensemble des informations pour les différents types d'instruments financiers composant le Mandat.

Les données fournies par les fournisseurs de données peuvent être estimées mais ABN AMRO ne fournira en aucun cas les données reçues.

Limites aux méthodes et aux données

Les méthodes utilisées ont des limites, comme indiqué dans la section ci-dessous. Cependant, ABN AMRO considère que ces limitations ne devraient pas affecter de manière significative la mesure dans laquelle les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues peuvent être atteintes. La majorité des actifs qui constituent l'univers d'investissement disposent actuellement de données disponibles et s'il n'y a pas de données disponibles pour une société, il est possible que l'actif soit exclu du Mandat.

Diligence raisonnable

Le Mandataire tient compte des préconisations du Comité d'Investissement Global (« GIC » en anglais) d'ABN AMRO en ce qui concerne les allocations sectorielles et régionales.

Des écarts peuvent toutefois survenir en raison du manque d'opportunités d'investissement dans un secteur résultant des caractéristiques environnementales et sociales. Les contrôles internes et externes visent à s'assurer que l'univers d'investissement éligible au Mandat n'a pas d'impact négatif sur les caractéristiques environnementales ou sociales. Nos contrôles internes portent sur le respect de l'univers d'investissement éligible.

Politiques d'engagement

L'engagement consiste, pour un investisseur, à utiliser son influence sur les entreprises du portefeuille actuel ou potentiel, pour maximiser la valeur globale à long terme.

Dans notre Gestion ISR, l'engagement peut être effectué soit directement par ABN AMRO, soit par notre prestataire de service en matière d'engagement, soit par le biais d'engagements collectifs.

Indice de référence désigné

Le Mandat n'utilise pas d'indice de référence pour mesurer l'atteinte des caractéristiques environnementales et sociales promues.

Sans objectif d'investissement durable

Ce produit financier promeut des caractéristiques environnementales ou sociales mais n'a pas pour objectif l'investissement durable.

Caractéristiques environnementales ou sociales du produit financier

Les caractéristiques ESG promues par le Mandat consistent à investir dans des actifs ayant de bonnes notations environnementales, sociales et de gouvernance tout en excluant certaines sociétés, soit en raison d'un niveau élevé de controverses (éléments détaillés ci-après), soit en raison de l'ampleur de leur implication dans des produits et services tels que le tabac, les armes, les jeux d'argent, le forage Arctique, les mines de charbon, les fourrures animales, la pornographie ou les organismes génétiquement modifiés (« OGM »). Nous excluons également toutes les entreprises qui ne respectent pas les principes du Pacte Mondial des Nations Unies.

Stratégie d'investissement

La stratégie d'investissement du Mandat est conçue pour promouvoir les caractéristiques environnementales et/ou sociales (« E/S »). Elle n'a pour objectif ni l'investissement durable (au sens du règlement SFDR), ni de réaliser des investissements alignés sur les critères de la Taxonomie Européenne. Ainsi, le Mandat n'exige pas qu'une portion minimale du portefeuille soit investie dans des investissements durables alignés sur les critères de la Taxonomie européenne.

Le Mandat recherche à optimiser l'allocation entre les différentes classes d'actifs qui contribuent à la performance du portefeuille. Cette allocation sera différente en fonction de l'orientation de gestion du Mandat.

Le Mandat pourra être composé d'actions, d'obligations (d'états ou d'entreprises du secteur privé) et d'investissements alternatifs. Pour être intégrés dans le portefeuille, les instruments financiers devront respecter les critères décrits ci-après.

Le Mandat utilise les éléments contraignants suivants pour sélectionner les investissements afin d'atteindre les caractéristiques environnementales et sociales promues :

1. L'exclusion de certaines sociétés ayant soit un niveau élevé de controverses, soit en raison de l'ampleur de leur implication dans des produits et services tels que le tabac, les armes, les jeux d'argent, les mines de charbon, l'exposition combinée au forage arctique, au gaz de schiste et à l'extraction de gaz liquide, les fourrures animales, la pornographie ou les organismes génétiquement modifiés ;
2. L'exclusion des entreprises qui ne respectent pas les principes du Pacte Mondial des Nations Unies.

Exclusion des entreprises engagées dans des activités controversées

Le comportement des sociétés appartenant à notre univers d'investissement est analysé à travers leur niveau de controverse publié par Sustainalytics (Morningstar). Ce niveau varie de 0 (pas de controverse) à 5 (controverses élevées). Nous excluons toutes les sociétés qui sont notées 4 ou 5.

Nous appliquons différents filtres qui nous amènent à exclure :

- ▶ Les entreprises sur la liste d'exclusion des armes controversées d'ABN AMRO ;
- ▶ Les entreprises qui détiennent 10% ou plus de participation dans les entreprises impliquées dans les armes controversées ;
- ▶ Les entreprises impliquées dans la production et/ou la distribution d'armes (et de composants), et les contrats militaires d'armement ;
- ▶ Les entreprises impliquées dans la production de tabac (planteurs et producteurs) ;
- ▶ Les entreprises qui ne respectent pas les principes du Pacte Mondial des Nations Unies ;
- ▶ Les entreprises qui génèrent plus de 5% de leur chiffre d'affaires dans d'autres produits et services identifiés tels que la commercialisation ou la vente en gros de tabac, les jeux de hasard, les activités de mine de charbon, l'exposition combinée au forage arctique, au gaz de schiste et à l'extraction de gaz liquide, les fourrures animales, le cuir spécialisé, le cannabis à des fins récréatives, la pornographie ou les OGM ;
- ▶ Les entreprises générant plus de 10 % de leur chiffre d'affaires via la production d'électricité à partir de charbon thermique ou d'extraction thermique de charbon ;
- ▶ Les emprunts d'états ne respectant pas l'accord de Paris.

Approche « best in class »

Nous ne conservons que les entreprises dont le score ESG, calculé par Sustainalytics (Morningstar), fait partie des 50% des entreprises les mieux notées au niveau de chaque sous-secteur (approche dite « best-in-class »).

Sustainalytics (Morningstar) calcule ce score ESG en analysant 20 critères ESG clés pour chaque entreprise dans chaque sous-secteur. Les enjeux sont communs car leur définition ne varie pas selon les sous-secteurs. Cependant, un poids différent est attribué à chaque critère ESG en fonction du secteur de l'entreprise.

Les 20 critères ESG clés sont la gouvernance d'entreprise, l'accès aux services de base, la corruption, l'éthique des affaires, les relations avec la société, la confidentialité et la sécurité des données, les émissions de gaz à effet de serre, les déchets, l'empreinte carbone directe de ses propres opérations, l'empreinte carbone de ses produits et services, les impacts environnementaux et sociétaux des produits et services, le capital humain, le respect des Droits de l'Homme (en interne et tout au long de la chaîne d'approvisionnement), l'utilisation des sols et la biodiversité (en interne et tout au long de la chaîne d'approvisionnement), la santé et la sécurité au travail, l'intégration ESG dans les fonctions finances, et la gouvernance des produits.

Lorsque nous n'investissons pas dans des titres vifs, nous investissons en priorité dans des OPC classifiés Article 8 et Article 9 selon la réglementation SFDR et qui prennent en compte certaines principales incidences négatives. Cette approche ESG est en ligne avec notre politique d'intégration des risques de durabilité en matière d'investissements.

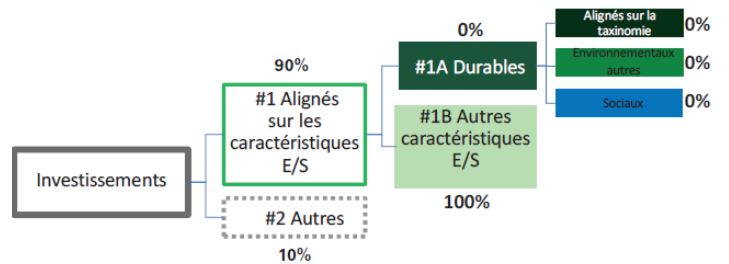
Pratiques de bonne gouvernance

Les pratiques de bonne gouvernance sont généralement évaluées à travers les critères suivants : structures de gestion, relations avec le personnel, rémunération du personnel compétent, respect des obligations fiscales.

La qualité de la gouvernance des entreprises dans lesquelles nous investissons est prise en considération. Une entreprise peut voir sa note de controverse monter aux niveaux 4 et 5 du fait de graves problèmes de gouvernance, et ainsi être exclue de notre univers d'investissement.

Proportion d'investissements

Le Mandat doit investir au moins 90% des actifs du portefeuille dans des investissements qui répondent aux caractéristiques environnementales et sociales promues par le Mandat.



La Catégorie #1 Alignés sur les caractéristiques E/S inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La Catégorie #2 Autres inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La Catégorie #1 Alignés sur les caractéristiques E/S comprend :

- ▶ La sous-catégorie #1A Durables couvrant les investissements durables ayant des objectifs environnementaux ou sociaux ;
- ▶ La sous-catégorie #1B Autres caractéristiques E/S couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

A des fins de diversification, un maximum de 10% peut être investi dans des investissements qui ne répondent pas aux critères ESG de nos normes internes d'investissement, notamment lorsqu'il n'y a pas suffisamment de données disponibles pour établir qu'ils répondent aux critères ESG.

Ces liquidités et les instruments du marché monétaire sont exclus de ce calcul. Les investissements entrant dans cette catégorie ne doivent néanmoins pas déroger aux critères d'exclusions normatives des actions et des obligations (exclusion des entreprises impliquées dans des activités controversées et des obligations des pays controversés).

Contrôle des caractéristiques environnementales et sociales

Les caractéristiques ESG promues par le mandat ISR sont :

- 1) L'exclusion de certaines sociétés ayant soit un niveau élevé de controverse, soit en raison de l'ampleur de leur implication dans des produits et services tels que le tabac, les armes, les jeux d'argent, le forage Arctique, les mines de charbon, les fourrures animales, la pornographie ou les organismes génétiquement modifiés ;

2) L'exclusion des entreprises qui ne respectent pas les principes du Pacte Mondial des Nations Unies.

Ces caractéristiques environnementales et sociales s'appliquent à au moins 90% du portefeuille.

Les indicateurs de durabilité suivants sont utilisés pour mesurer l'atteinte des caractéristiques environnementales et sociales bien qu'ils ne soient pas tous directement intégrés dans le processus de décision d'investissement :

- ▶ Le score ESG moyen de la poche actions du portefeuille ;
- ▶ L'estimation de l'empreinte carbone de la poche actions du portefeuille qui est la moyenne pondérée des émissions correspondant aux scope 1 et 2 (le scope 1 recense les émissions directes de gaz à effet de serre produits tandis que le scope 2 correspond aux émissions indirectes liées à l'utilisation d'énergie). Cet indicateur mesure l'empreinte carbone d'un portefeuille au travers du volume des émissions de dioxyde de carbone par unité de chiffre d'affaires (tonnes eqCO2/million EUR).

Le respect des caractéristiques environnementales et sociales promues par le Mandat fait l'objet d'un suivi régulier. Pour cela, différentes données de Sustainalytics, ISS et Morningstar sont utilisées. Le Mandataire a accès à ces données et évalue en permanence les caractéristiques environnementales et sociales promues par le Mandat. En fonction du résultat de cette évaluation, le Mandataire peut décider de céder les titres en question.

Le Mandant est informé via le rapport périodique de gestion des indicateurs de durabilité décrits ci-dessus. Les indicateurs peuvent être modifiés au fil du temps, par exemple en cas d'indicateurs nouveaux et/ou plus adaptés, disponibles à l'avenir.

Les mécanismes de contrôle interne consistent en une analyse et une vérification des valeurs déviantes par ABN AMRO. L'examen des données collectées est un élément clé du processus de sélection et peut influencer la confirmation de l'univers d'investissement acceptable. ABN AMRO est en relation directe avec les fournisseurs de données Sustainalytics, ISS et Morningstar dans le but de garantir que lorsqu'ABN AMRO constate qu'il existe une différence dans les valeurs attendues, les fournisseurs de données puissent effectuer des contrôles de qualité sur les différences observées par ABN AMRO.

Les mécanismes de contrôle externe sont réalisés par nos principaux fournisseurs de données, ISS pour les données sur l'empreinte carbone et Sustainalytics pour les données sur les risques ESG.

Pour les vérifications de l'empreinte carbone et des données concernant l'alignement sur l'accord de Paris, les équipes d'ISS effectuent des contrôles de qualité par rapport à l'industrie et examinent manuellement les chiffres autodéclarés lorsqu'il existe une forte probabilité d'un faible niveau de confiance ou de mauvaise gestion des données par la société déclarante.

Sustainalytics vise à garantir une qualité, une robustesse et une cohérence élevées de la recherche en matière de risques ESG. Les équipes de Sustainalytics sont organisées afin d'identifier les axes d'amélioration à analyser et élaborer des contrôles visant à optimiser la qualité, l'exhaustivité, la cohérence ainsi que la vérifiabilité des données.

Méthodes

Pour mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales et sociales promues par le Mandat sont atteintes, nous utilisons des fournisseurs de données externes pour évaluer les indicateurs de durabilité. La méthodologie pour chacun des indicateurs de durabilité utilisés est décrite ci-dessous.

Notation des risques ESG

L'évaluation du risque ESG de Sustainalytics (« score ESG ») est utilisée pour analyser le risque de durabilité des entreprises sur la poche actions. Le score ESG mesure le degré auquel la valeur économique d'une entreprise est menacée par un risque de durabilité non géré. Un score inférieur représente moins de risque de durabilité non géré et est donc meilleur qu'un score élevé. Pour déterminer le score ESG d'une entreprise, l'exposition de l'entreprise au risque de durabilité est évaluée ainsi que la manière dont l'entreprise gère les risques de durabilité auxquels elle est exposée. La différence entre ces deux éléments est le risque de durabilité non géré ou le score ESG. L'exposition d'une entreprise au risque de durabilité dépend des critères ESG importants pour le sous- secteur, de l'exposition spécifique de l'entreprise aux critères ESG et des événements ESG dans lesquels l'entreprise est impliquée, comme les controverses et les violations du Pacte mondial des Nations Unies. Bien que Sustainalytics attribue le score ESG sur la base de recherches approfondies, cela reste une opinion et d'autres (par exemple, d'autres fournisseurs de données) peuvent avoir une vision différente du risque de durabilité d'une entreprise.

Empreinte carbone du portefeuille

L'empreinte carbone est l'estimation, pour la poche actions du Mandat, des émissions totales de gaz à effet de serre converties en tonnes d'équivalent dioxyde de carbone par année (tCO2e). L'empreinte carbone est estimée en utilisant les données disponibles en termes d'émissions pour chaque entreprise et en prenant en compte le montant de chaque investissement du Mandat dans l'entreprise concernée. Les données sont fournies par ISS qui utilise les informations autodéclarées par les entreprises. ISS a également développé une méthodologie sophistiquée pour estimer les émissions de gaz à effet de serre des entreprises non déclarantes, qui peuvent être différentes de leurs émissions réelles.

Sources et traitement des données

Pour mesurer l'atteinte des caractéristiques environnementales et sociales et les indicateurs de durabilité, les données de Sustainalytics, ISS et Morningstar sont utilisées.

Sources de données utilisées pour atteindre l'objectif d'investissement durable

Sustainalytics

Sustainalytics, une société du groupe Morningstar, est spécialisée dans la recherche, la notation et l'analyse ESG et accompagne de nombreux investisseurs dans leur démarche en matière de durabilité. Sustainalytics est un fournisseur de recherche ESG et ne recommande aucun produit. Pour plus d'informations, visitez la page : www.sustainalytics.com.

ISS

Fondé en 1995, ISS est un fournisseur de données qui compte près de 2 000 employés répartis sur 30 sites aux États-Unis et à l'étranger. Pour plus d'informations, visitez la page: www.issgovernance.com.

Morningstar

Morningstar est un fournisseur de données. En 2016, Morningstar a publié le guide « Morningstar Sustainability Rating » pour aider les investisseurs à utiliser les informations ESG afin d'évaluer les portefeuilles. La notation fournit un moyen d'estimer comment les portefeuilles prennent en compte les critères ESG, sur la base des notations de risque ESG de la société sous-jacente de Sustainalytics (qui est détenue majoritairement par Morningstar). Pour plus d'informations, visitez la page: <https://www.morningstar.fr/fr>.

Mesures prises pour garantir la qualité des données

Les fournisseurs de données ont été sélectionnés après un processus de diligence raisonnable approfondi. Après la sélection, nous menons un dialogue permanent avec les fournisseurs de données sur la qualité des données, les données disponibles et le besoin de données supplémentaires permettant de soutenir les décisions d'investissement. Le Mandataire a accès aux données sources via les portails web des fournisseurs de données, au travers des données fournies par FactSet (FactSet est un fournisseur de données spécialisé dans la gestion de données financières et l'édition de logiciels) par l'intermédiaire de flux de données mis à disposition par ABN AMRO.

Modalités de traitement des données

Les données provenant des fournisseurs de données sont traitées par nos systèmes internes qui consolident l'ensemble des informations pour les différents types d'instruments financiers composant le Mandat.

Proportion des données estimées

Les données fournies par les fournisseurs de données peuvent comprendre des estimations mais ABN AMRO ne modifie en aucun cas les données reçues. Dans certains cas de figure, ces données peuvent être interprétées et utilisées en conséquence. ABN AMRO peut éventuellement communiquer avec le fournisseur de données afin de combler les éventuelles lacunes des données, mais il n'y aura aucune modification des données au cours du processus de stockage des données. Les insuffisances en termes de qualité de données sont traitées le plus rapidement possible.

Limites aux méthodes et aux données

Les méthodes et les données utilisées présentent en général les limites suivantes :

- ▶ Bien que le nombre de sociétés couvertes par les fournisseurs de données ait considérablement augmenté au fil du temps, et continue d'augmenter, un investissement spécifique peut ne pas être évalué par un fournisseur de données. Il sera alors discuté avec le fournisseur de données si l'entreprise peut être ajoutée à son univers.
- ▶ Les entreprises ne communiquent pas toujours les données nécessaires à une évaluation correcte par le fournisseur de données. Dans ce cas, le fournisseur de données peut prendre contact avec l'entreprise pour mettre à disposition les données. Dans certains cas, les éléments manquants peuvent être estimés par les fournisseurs de données, par exemple pour les émissions de carbone. Les données manquantes ne font pas l'objet d'une estimation par ABN AMRO.

- ▶ Les fournisseurs de données peuvent avoir des méthodologies différentes pour évaluer la performance ESG des investissements, ce qui peut donner lieu à une opinion différente sur la performance ESG. Le résultat de leur évaluation est, dans une certaine mesure, subjectif. Le Mandataire se fera donc également sa propre opinion. Les fournisseurs de données que nous avons sélectionnés l'ont été après un processus de diligence raisonnable approfondi visant à garantir que leur méthodologie soit conforme aux meilleures pratiques.

Les méthodes utilisées ont des limites, comme indiqué dans la section ci-dessus. Cependant, l'atteinte des limitations ne devraient pas affecter de manière significative les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par le Mandat. Les données sont disponibles pour la majorité des instruments financiers qui constituent l'univers d'investissement du Mandat. En cas d'absence de données sur un instrument il pourra être exclu de l'univers d'investissement autorisé. L'objectif est de disposer de données vérifiables en matière de durabilité sur la majorité de l'univers d'investissement. Dans le cas contraire, ABN AMRO contacte les fournisseurs de données pour demander leur intégration dans les informations mises à disposition.

Les équipes d'investissement du groupe ABN AMRO sont sensibilisées sur de nombreux aspects relatifs à la durabilité et à la qualité des données ESG et peuvent ainsi, si nécessaire, considérer de manière critique les données disponibles en particulier dans le cas de la politique d'engagement avec une entreprise, d'une action publique récente ou de leurs connaissances sur l'entreprise.

Diligence raisonnable

Le Mandataire tient compte des préconisations du Comité d'Investissement Global (« GIC » en anglais) d'ABN AMRO en ce qui concerne les allocations sectorielles et régionales. Des écarts peuvent toutefois survenir en raison du manque d'opportunités d'investissement dans un secteur résultant des caractéristiques environnementales et sociales.

La méthode de sélection fondamentale du Mandataire repose sur les facteurs suivants :

- ▶ Fortes perspectives de croissance portées par des thématiques positives en matière de durabilité sur le long terme ;
- ▶ Fondamentaux solides ;
- ▶ Valorisations attractives.

Dans les limites des restrictions sectorielles et géographiques le Mandataire vise à sélectionner les entreprises qui présentent une combinaison de notations supérieure sur ces facteurs. En outre, à côté de ces facteurs fondamentaux, les investissements sont sélectionnés sur la base des critères ESG du Mandat.

Le Mandataire effectue également une analyse qualitative. Cette analyse comprend, entre autres :

- ▶ L'exposition à des tendances à long terme comme le changement climatique ;
- ▶ Les aspects de gouvernance d'entreprise, tels que l'intégrité et les antécédents de la direction, la structure du conseil d'administration, les facteurs de gouvernance d'entreprise et la transparence de la direction envers les actionnaires.

Le Mandataire peut s'appuyer sur l'expertise des équipes d'investissement d'ABN AMRO pour obtenir des informations supplémentaires sur les sociétés sous-jacentes.

Les contrôles internes et externes visent à s'assurer que l'univers d'investissement éligible au Mandat n'a pas d'impact négatif sur les caractéristiques environnementales ou sociales. Nos contrôles internes portent sur le respect de l'univers d'investissement éligible. Nous nous appuyons sur les fournisseurs de données, ISS, Sustainalytics et Morningstar afin de bénéficier de contrôles externes sur nos investissements en termes de vision d'ensemble concernant l'alignement sur les normes internationales, de qualité de données et d'indicateurs de comparaison avec le secteur.

Politiques d'engagement

L'objectif principal d'un processus d'engagement est d'améliorer la performance ESG d'une entreprise peu performante, afin de minimiser les impacts négatifs (financiers) et/ou les effets néfastes. L'engagement proactif sur les questions ESG est une étape importante dans le processus de diligence raisonnable environnementale et/ou sociale et/ou de gouvernance. Des engagements thématiques peuvent être initiés sur la base des thèmes identifiés par les équipes d'ABN AMRO ou par notre prestataire de service en matière d'engagement.

Les entreprises se voient généralement accorder un délai spécifique (généralement de 2 à 5 ans) pour atteindre l'objectif d'engagement défini. Une entreprise peut être engagée pour une période plus longue si de nouveaux problèmes ESG apparaissent. L'engagement avec les entreprises peut parfois être bloqué si, par exemple, une entreprise ne veut pas ou ne peut pas s'améliorer et il peut être déterminé qu'il est impossible d'effectuer des changements sur un sujet particulier, ou avec une entreprise dans son ensemble. À ces occasions, l'engagement sur un objectif spécifique ou avec l'entreprise dans son ensemble peut être interrompu.

L'engagement peut être effectué soit directement par ABN AMRO, soit par notre prestataire de service en matière d'engagement, soit par le biais d'engagements collectifs.

Notre prestataire de service en matière d'engagement est EOS chez Federated Hermes. EOS chez Federated Hermes est un fournisseur de services d'engagement actionnarial de premier plan. Les services d'engagement d'EOS permettent à ABN AMRO d'être en dialogue actif avec les entreprises sur les questions environnementales, sociales et de gouvernance.

ABN AMRO est également membre de la Plateforme Living Wage Financials (PLWF) (<https://www.livingwage.nl/>), qui est une alliance de 19 institutions financières qui encouragent et soutiennent les entreprises dans lesquelles elle investissent à adopter de bonnes pratiques sur le plan social comme la garantie de salaires décentes tout au long de leur chaîne d'approvisionnement.

Indice de référence désigné

Le Mandat n'utilise pas d'indice de référence pour mesurer l'atteinte des caractéristiques environnementales et sociales promues.